

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX**

L'an deux mille vingt-trois, le 18 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : LARAT Cyril, GUERIN Freddy, GONIN Frédéric, PERCHE Stéphane, REY Christian, Nicolas GUICHARD, Catherine COINTE, Florian DELENCRE, Amandine BOUNIOL, Laurent POUZIN, Hélène CHEVALIER.

Date de convocation : 08 septembre 2023

Date d'affichage : 08 septembre 2023

Absents représentés : Serge PROD'HOMME représenté par Christian REY, Paul PERROT représenté par Nicolas GUICHARD ;

Absente excusée : Hélène LE MEUR

Secrétaire de séance : Catherine COINTE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Le PV du conseil municipal du 24 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

1. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT 2023

VU le rapport 2023 de la CLECT de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo, qui fixe l'évaluation des charges nettes relatives aux transferts au 1^{er} janvier 2023 et aux demandes de révision libre des attributions de compensation ;

Considérant le travail accompli par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées afin d'évaluer l'ensemble des charges directes et indirectes liées d'une part aux compétences transférées à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au 1er janvier 2023 et d'autre part aux demandes de révision libre des attributions de compensation ;

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce rapport.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide :

- **d'approuver** le rapport 2023 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

2. FERMETURE POSTE ATSEM 2^{EME} CLASSE, A TEMPS PARTIEL

3. FERMETURE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL, A TEMPS COMPLET

Il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023,

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu la délibération de création d'emploi N°24-2023 en date du 26 juin 2023, portant création d'emploi au grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2023.

Considérant les nominations sur ces grades d'avancement respectivement à compter du 1^{er} juillet 2023 et 1^{er} août 2023.

Vu le tableau des effectifs,

Le Maire propose à l'assemblée,

- **suppression de 1** emploi d'agent spécialisé principal de 2^{ème} Classe des écoles maternelles, permanent, à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2023 :

Filière : Médico-sociale,

Cadre d'emploi : Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Grade : Agent Spécialisé principal de 2^{ème} Classe des écoles maternelles

- ancien effectif 1
- nouvel effectif 0

- **suppression de 1** emploi d'adjoint administratif principal permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2023 :

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif principal,

Grade : Adjoint Administratif principal

- ancien effectif 1
- nouvel effectif 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide :

- **d'adopter** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- **d'autoriser** le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

4. CREATION MARCHE PRODUITS DE TERROIRS

Monsieur Le Maire expose :

La commune souhaite autoriser l'association des marchés bardousien à organiser un marché de produits de terroirs pour répondre au besoin exprimé par la population d'avoir accès à une offre de produits locaux et artisanaux sur un marché organisé à un moment de la semaine permettant à une majorité des actifs de s'y rendre. Ce rendez-vous hebdomadaire est aussi une opportunité de dynamiser le bourg et de proposer un temps de convivialité.

Ce marché, dont l'offre sera alimentaire et non alimentaire, aura lieu tous les vendredis de 16h30 à 20h00 sur le parking de la salle des fêtes à partir de septembre 2023. L'eau et l'électricité sera mis à disposition des exposants par la commune.

En application de l'article L. 2224-18 du code général des collectivités territoriales, le règlement intérieur du marché sera adopté, ultérieurement, par arrêté du maire.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la création du marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- **D'autoriser** la création du marché des produits du terroir ainsi proposé.
- **D'autoriser** l'occupation du domaine public pour l'organisation de ce marché sur la place de la salle des fêtes.
- **D'autoriser** le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

5. QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES

Etat d'avancement des chantiers :

Local du foot : Travaux en voie de finalisation. La semaine prochaine les façades devraient être terminées. Livraison prévue fin septembre 2023.

Un planning de location de la salle sera mis à disposition.

Il est prévu la rédaction d'un protocole de location à destination des associations.

L'idée est de réunir la Commission des associations, puis les associations pour présentation de la salle.

A noter que cette salle prendra le relais à terme, de l'actuelle salle des associations qui sera amenée à être démolie dans le cadre des travaux de l'école.

Route des chênes :

E. Larat indique que VRA Assainissement a enfin donné son avis technique. Le Maître d'œuvre (Entreprise Giol) doit renvoyer la convention à signer à VRA. On pourra ensuite lancer l'appel d'offres pour retenir les entreprises de travaux publics. Début des travaux envisagé pour début 2024.

Une subvention est attendue du Département.

L'agglomération prend à sa charge la réalisation des voies d'eau.

Ecole :

L'architecte a rendu sa quatrième version qui tient compte des différents avis suite aux réunions collectives et réunions de travail. La commission bâtiments communaux est conviée vendredi 22/09/24 à 17h en salle du Conseil pour faire le point avec l'architecte et visionner une première maquette en 3D.

Question d'Hélène Chevalier :

La garderie du jeudi semble être très prisée des parents, 23 enfants inscrits.

Le personnel de la garderie a informé Mr le maire de l'importance du groupe.

Etienne Larat indique qu'un rappel sera fait auprès des familles pour leur préciser de bien inscrire les enfants dans le mois qui précède afin de planifier la charge et d'anticiper un soutien à la garderie.

Par ailleurs, il indique avoir des retours positifs du restaurateur, nouveau prestataire de la cantine, tant des enfants de l'école que du personnel communal.

Fermeture de la route des collines :

Nicolas Guichard indique que la route des buis se détériore à vue d'œil.

Cyril Larat indique que la route des collines non utilisée se détériore car non utilisée et surtout non entretenue vu sa fermeture.

Un bilan sera fait fin octobre en présence des 3 communes concernées comme prévu.

Un point intermédiaire est prévu fin septembre.

Chemin des artistes des 7 et 8/10/2023 :

C. Cointe sollicite, en l'absence d'Hélène le Meur, les élus qui seraient disponibles pour accueillir le public lors du chemin des artistes des 7 et 8/10. Il est proposé d'envoyer les candidatures par mail à Hélène.

City Park :

Etienne Larat indique avoir reçu, à sa demande, des devis pour une installation de type «City park » à destination des enfants et des jeunes du village.

Ce sujet sera revu dans le cadre du budget prévisionnel 2024.

Prochains conseils municipaux :

Lundi 23/10, 20/11 et 18/12.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire
Etienne LARAT

